

Rapport annuel sur l'application de la Charte de la langue française



En vertu de l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, la Municipalité de L'Ascension est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet:

Nombre de postes – connaissance d'une autre langue que le français

- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé. : 0
- Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable. : 0
- Effectif total de la Municipalité à la date de fin d'année financière : 32

L'Ascension, ce 17 avril 2024



Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière